



EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du 21 mars 2019

Nombre de Membres :

En exercice : 45

Présents : 34

Votants : 35 (dont 1 procuration)

Le Bureau Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA, Président.**

N° 9

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

OBJET :

**AMENAGEMENT
DE LA RIVE
GAUCHE DE
L'ALLIER, DE LA
BOUCLE DES
ISLES AU PONT
DE L'EUROPE**

Mme et MM. E. CUISSET – JS. LALOY (de la question n° 4 à la n° 6) - M. AURAMBOUT - J. GAILLARD – J. KUCHNA - J.M. GERMANANGUE - R. MAZAL - A.G. CROUZIER – A. DUMONT – F. GONZALES - P. MONTAGNER – I. DELUNEL – J. TERRACOL, Vice-Présidents.

Mmes et MM. M. GUYOT – P BONNET - M. MORGAND – A. CORNE – F. SEMONSUT – JM. LAZZERINI - C. DUMONT – JM. BOUREL – M. CHARASSE, Conseillers Délégués, Membres.

Mmes et MM. B. AGUIAR – JP. BLANC - G. MARSONI – C. FAYOLLE – F. SENNEPIN - C. SEGUIN – N. COULANGE – G. DURANTET - A. GIRAUD – M. MONTIBERT – E. VOITELLIER – A. CHAPUIS, Membres

**18WC082 01
CURAGE DU LAC
D'ALLIER**

formant la majorité des membres en exercice.

Absent ayant donné procuration :

M. J. BLETTERY à Mme N. COULANGE.

AVENANT N°1

Absents excusés :

Mme et M. F. SZYPULA - C. BENOIT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. JD. BARRAUD, Conseillers Délégués, Membres.

Transmise en Sous-
Préfecture le :

- 2 AVR. 2019

Publiée ou notifiée le :

- 2 AVR. 2019

Mmes et MM. C. BERTIN – C. BOUARD - C. CATARD – P. COLAS - F. BOFFETY – R. LOVATY, Membres

Secrétaire : M. Pierre BONNET, Conseiller Communautaire.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment ses articles 25-I.1° et 67 à 68,

Vu la délibération n° 5 du Conseil Communautaire du 7 octobre 2017 autorisant le Bureau Communautaire notamment, en son paragraphe D, lorsque les crédits sont inscrits au budget, « ...à décider de la conclusion des marchés publics et accords-cadres d'un montant supérieurs aux seuils européens, ainsi que prendre toute décision concernant leurs avenants»,

Vu la délibération n°7 du 28 juin 2018 approuvant la passation des marchés de travaux, dont le lot n°1 - curage du lac d'Allier au groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT (mandataire)/VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, pour un montant de 2 358 348.43 € HT (TF : 2 196 196.43 € HT – TO 1 162 150.00 € HT),

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 26 février 2019,

Considérant la nécessité de réajuster les quantités (en moins-values et plus-values) sur différents postes,

Considérant les nouveaux prix liés à la neutralisation de la renouée du Japon ans les zones de stockage concernées, plaine de Beauregard, arrière de la Pergola,

Propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver la conclusion de l'avenant n°1 ci-annexé, d'un montant total de 178 316,43 € € HT (+ 7.56%) avec le groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT / VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL, étant précisé que les dépenses seront imputées sur le budget de la ville de Vichy,
- de donner mandat au président ou conseiller délégué pour signer l'avenant correspondant et tout document s'y rapportant.

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire :

- approuve ces propositions,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

.....
Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'hôtel d'agglomération Vichy Communauté,
le 21 mars 2019.

Les membres du Bureau Communautaire présents ont signé au registre.

Le Président,

Frédéric AGUILERA



AVENANT N°1

A - Identification du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE
9 place Charles de Gaulle
CS 92956
03209 VICHY

B - Identification du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT
Centre Terrassement Lyon
Le Mas des Entreprises
5 avenue Lionel Terray
CS 80156
69881 MEYZIEU Cedex

Mandataire du groupement VINCI CONSTRUCTION TERRASSEMENT/ VINCI CONSTRUCTION MARITIME ET FLUVIAL

C - Objet du marché public ou de l'accord-cadre.

Objet du marché public ou de l'accord-cadre :

Opération de réaménagement de la rive gauche de l'Allier, de la Boucle des Isles au pont de l'Europe et curage du Lac d'Allier
Lot 1 – Curage du Lac d'Allier

Marché n°18WC08201

Date de la notification du marché public ou de l'accord-cadre : **19 juillet 2018**

Durée d'exécution du marché public ou de l'accord-cadre :

TF : Curage du Lac d'Allier – **30 mois**

TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset – **20 mois**

Montant initial du marché public ou de l'accord-cadre :

- Taux de la TVA : 20%

	Montant HT	Montant TTC
TF : Curage du Lac d'Allier	2 196 196,43	2 635 435,72
TO1 : Enfouissement des sédiments au centre de stockage des déchets non dangereux du Guègue à Cusset	162 150,00	194 580,00
TOTAL	2 358 346,43	2 830 015,72

D - Objet de l'avenant.

☒ Modifications introduites par le présent avenant :

Plus-values introduites par l'avenant : + 284 024,23 € HT

1. Prix 1.6 : Nettoyage de voirie : + 63 541,40 € HT

Afin de réaliser le chantier dans de bonnes conditions d'image et de sécurité, il a été prévu des nettoyages de voirie. Compte tenu des aléas climatiques, des caractéristiques des sédiments, les sédiments transportés, plus chargés en eau, ont souillé les voiries empruntés par les engins de transport. Aussi, dans un souci de sécurité pour les usagers, le nettoyage a été accentué, nombre de laveuses de voirie augmenté, passages quotidiens...

2. Prix 3.2 : Création de pistes dans le lit de l'Allier : + 17 622,85 € HT

Le linéaire de pistes à réaliser dans le lit de l'Allier est plus important que prévu. L'écart entre les bathymétries de 2017, référence pour l'établissement des quantités au marché, et 2018, réalisée par le titulaire du lot 1 avant le démarrage des travaux, montre des zones de dépôt des sédiments dans l'Allier qu'il faut curer pour atteindre les objectifs fixés de profondeur dans le bassin de compétition d'aviron. Il est donc validé la création de pistes supplémentaires pour atteindre l'ensemble des zones à curer.

3. Prix 4.3 : Vacation horaire pour la mise à disposition de pelle pour la réalisation des fouilles archéologiques préventives : + 48 018,00 € HT

Le marché prévoit la mise à disposition de moyens pour permettre aux archéologues intervenant dans le Lac d'Allier de procéder aux opérations de fouilles. Les fouilles se poursuivant au-delà des opérations de curage, le besoin de mise à disposition de pelle est de fait plus important que prévu.

4. Prix 5.2.1 : Stockage des sédiments plaine de Beauregard : + 57 891,98 € HT

Compte tenu des quantités de sédiments curées, les volumes stockés plaine de Beauregard sont plus importants qu'estimés initialement, 9 000 m³ de plus qu'au marché initial.

5. Prix 5.2.1 : Stockage des sédiments à l'arrière de la Pergola – allée des Ailes : + 90 640,00 € HT

Compte tenu des quantités de sédiments curées, les volumes stockés à l'arrière de la Pergola sont plus importants qu'estimés initialement, 11 000 m³ de plus qu'au marché initial.

6. Prix 5.4.1 : Evacuation des sédiments – Pont Boutiron – 1^{ère} campagne de régalaqe : + 6 310,00 € HT

Les capacités d'évacuation des sédiments au pont Boutiron étant plus importantes que celles calculées lors des études techniques, l'entreprise titulaire du marché a été en mesure d'évacuer plus de sédiments que prévu. Réajustement de fait des quantités.

Moins-values introduites par l'avenant : - 116 127,80 € HT

1. Prix 1.2 : Préparation des zones de ressuyage et de stockage des sédiments : - 22 076,52 € HT

Il était prévu au marché initial le stockage temporaire des sédiments pour assurer leur ressuyage sur une plateforme afin de les transporter égouttés vers les zones de stockage de la plaine de Beauregard et de la Pergola. Compte tenu de la solution technique proposée par l'entreprise, à savoir le ressuyage dans le lit de la rivière après mise en cordon des sédiments, la préparation des 4 zones de ressuyage et stockage temporaire des sédiments n'a pas été réalisée.

2. Prix 2.3.4 : Remise en état des lieux – secteur Marina : - 3 536,41 € HT

Le forfait est modifié : il tient compte de la participation de l'entreprise en charge du lot de curage à la création d'une voirie dans l'hippodrome de Vichy (voie créée par l'entreprise titulaire du lot n°2). Le forfait initial, correspondant à la remise en état du parking en sablé le long de l'Allier qui devait être utilisé pour le stockage temporaire des sédiments, n'est pas appliqué, les sédiments ayant été transportés directement vers la zone de stockage de la plaine de Beauregard.

3. Prix 2.3.5 : Remise en état des lieux – secteur Prise d'eau potable de Bellerive-sur-Allier : - 2 006,65 € HT

Le forfait de remise en état du secteur prise d'eau potable de Bellerive (prix n°2.3.5) est annulé. Ce forfait correspondant à la remise en état de la parcelle qui devait être utilisée pour le stockage temporaire des sédiments, n'est pas appliqué, les sédiments ayant été transportés directement vers la zone de stockage de la plaine de Beauregard.

4. Prix 4.1 : Curage du Lac d'Allier – Secteur Sichon : - 71 408,22 € HT

Les quantités à curer et claper dans le secteur Sichon ont été moins importantes que prévu (écart entre la bathymétrie de référence 2017 et celle réalisée en 2018 au démarrage des travaux). Réajustement des quantités dans le DQE.

5. Prix 5.1 : Remblaiement de parcelle allée des Ailes : - 17 100,00 € HT

Il était prévu parmi les filières d'évacuation des sédiments le remblaiement d'une parcelle propriété de la Ville de Vichy située dans le champ d'expansion des crues de la rivière Allier. Cette prestation a été annulée, la parcelle est utilisée par des particuliers liés à la Ville par une convention pour l'exploitation de jardins collectifs.

Introduction de nouveau prix : + 10 420,00 € HT

1. Prix 6.1 : Traitement de la renouée du Japon : + 10 420,00 € HT

Lors de la préparation des zones de stockage et de l'accès aux zones d'évacuation des sédiments, la présence de renouée a été constatée. Un prix nouveau est donc créé pour la prestation suivante :

- Fauche manuelle et conditionnement de la renouée (3 500 € HT),
- Fourniture et pose d'un complexe antiracinaire (géomembrane + géotextile provisoire) – nappe DUPONT™ PLANTEX® PLATINUM (4 700 € HT),
- Chargement, transport et incinération des végétaux en centre agréé (2 220 € HT).

Soit un forfait total de 10 420 € HT.

Le BPU est donc modifié comme suit :

<u>6</u>	<u>Prestations supplémentaires</u>		
<u>6.1</u>	<u>Traitement de la renouée du Japon</u>		
	Ce prix rémunère la neutralisation de la renouée dans les zones de stockage concernées, plaine de Beauregard, arrière de la Pergola et évacuation des sédiments au pont Boutiron et correspond à la fauche manuelle et au conditionnement de la renouée, à la fourniture et pose d'un complexe antiracinaire, au chargement, au transport et à l'incinération des végétaux en centre agréé.		
	Le forfait :	f	10 420,00

Le DQE est modifié comme suit :

N° prix	Nature de la prestation	Unité	P.U € HT	Qté initiale	Total initial € HT	Qté modifiée	Total avenant € HT	Δ avenant
1.2	Préparation zones de ressuyage (4) et de stockage (2) des sédiments	f	5 519,13	6	33 114,78	2	11 038,26	- 22 076,52
1.6	Nettoyage de voirie	h	244,39	150	36 658,50	410	100 199,90	+ 63 541,40
2.3.4	Remise en état secteur Marina	f	13 601,58	1	13 601,58	0,74	10 065,17	- 3 536,41
2.3.5	Remise en état secteur prise d'eau potable de Bellerive-sur-Allier	f	2 006,65	1	2 006,65	0	0	- 2 006,65
3.2	Création de pistes d'accès dans le lit de l'Allier	ml	71,93	3 000	215 790,00	3 245	233 412,85	+ 17 622,85
4.1	Curage secteur Sichon	m ³	10,79	13 000	140 270,00	6 382	68 861,78	- 71 408,22
4.3	Vacation horaire – fouilles archéologiques	h	160,06	200	32 012,00	500	80 030,00	+ 48 018,00
5.1	Remblaiement de parcelle allée des Ailes	m ³	11,40	1 500	17 100,00	0	0	- 17 100,00
5.2.1	Stockage des sédiments	m ³	6,91	15 000	103 650,00	23 378	161 541,98	+ 57 891,98

	plaine de Beauregard							
5.2.2	Stockage des sédiments arrière Pergola	m ³	8,24	20 000	164 800,00	31 000	255 440,00	+ 90 640,00
5.4.1	Evacuation des sédiments pont Boutiron – 1 ^{ère} campagne de régalage	m ³	6,31	3 000	18 930,00	4 000	25 240,00	+ 6 310,00
6.1	Traitement de la renouée du Japon	f	10 420,00	S.O.	S.O.	1	10 420,00	+ 10 420,00

☒ Montant du marché :

AVANT AVENANT	
TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF en € HT	2 196 196,43
TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF + TO en € HT	2 358 346,43
APRES AVENANT	
TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF en € HT	2 374 512,86
TOTAL LOT N°1 - CURAGE DU LAC D'ALLIER TF + TO en € HT	2 536 662,86

☒ Incidence financière de l'avenant :

L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché public ou de l'accord-cadre :
(Cocher la case correspondante.)

NON OUI

Montant de l'avenant :

- Taux de la TVA : 20 %
- Montant HT : 178 316,43 €
- Montant TTC : 213 979,72 €
- % d'écart introduit par l'avenant par rapport au total TF + TO : + 7,56 %

E - Signature du titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

Nom, prénom et qualité du signataire (*)	Lieu et date de signature	Signature

(*) Le signataire doit avoir le pouvoir d'engager la personne qu'il représente.

F - Signature du pouvoir adjudicateur (ou de l'entité adjudicatrice).

Pour l'Etat et ses établissements :

(Visa ou avis de l'autorité chargée du contrôle financier.)

A : , le

Signature
(représentant du pouvoir adjudicateur ou de l'entité adjudicatrice)

G - Notification de l'avenant au titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.

En cas de remise contre récépissé :

Le titulaire signera la formule ci-dessous :

« Reçue à titre de notification copie du présent avenant »

A, le

Signature du titulaire,

En cas d'envoi en lettre recommandé avec accusé de réception :

(Coller dans ce cadre l'avis de réception postal, daté et signé par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

En cas de notification par voie électronique :

(Indiquer la date et l'heure d'accusé de réception de la présente notification par le titulaire du marché public ou de l'accord-cadre.)

Accusé de réception d'un acte en préfecture

AMENAGEMENT DE LA RIVE GAUCHE DE L'ALLIER, DE LA BOUCLE DES

Objet de l'acte : ISLES AU PONT DE L'EUROPE - 18WC082 01 CURAGE DU LAC D'ALLIER
- AVENANT N° 1

.....

Date de décision: 21/03/2019

Date de réception de l'accusé 02/04/2019

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 21MAR2019_9

Identifiant unique de l'acte : 003-200071363-20190321-21MAR2019_9-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 1 .1

Commande Publique

Marchés publics

Date de la version de la 28/11/2018

classification :

.....

Nom du fichier : 9.pdf (99_DE-003-200071363-20190321-21MAR2019_9-DE-
1-1_1.pdf)